

COMPRENDRE LE CONCEPT *UNE SEULE SANTÉ*



Prendre soin des vivants et des milieux
pour passer à l'action



Recommandations du Comité français de l'UICN pour une mise en œuvre de l'approche Une seule santé

- Adopter une approche éthique et scientifique** : Étendre notre considération à tous les êtres vivants et intégrer les avancées scientifiques pour reconnaître les interdépendances entre les êtres vivants et leurs milieux, en dépassant une vision centrée sur l'humain.
- Promouvoir et soutenir la recherche** : Intégrer toutes les disciplines scientifiques - biologiques, écologiques, médicales, vétérinaires, humaines, sociales, etc. pour croiser les données, co-produire des connaissances et orienter les décisions sociétales.
- Prendre en compte la santé de tous** : Inclure la santé humaine, animale, végétale et environnementale dans chaque projet et décision, en mobilisant les acteurs concernés pour des choix respectueux des besoins des différentes espèces et écosystèmes.
- Prioriser la surveillance et la prévention** : Élaborer des politiques publiques qui tiennent compte des effets à court et long terme sur toutes les formes de santé. Consolider la surveillance des usages en médecine humaine, vétérinaire et agricole.
- Appliquer le principe de précaution** : Prendre des mesures pour éviter les risques graves pour l'environnement et la santé humaine ;
- Améliorer la cohérence des politiques européennes** : Veiller à une bonne intégration d'Une seule santé dans le Pacte vert, la loi sur la santé animale et végétale, la stratégie biodiversité, la politique alimentaire "Farm to Fork" et la directive Habitats.
- Adopter une loi et une stratégie nationale Une seule santé** : Garantir l'intégration systématique des enjeux de santé animale, végétale, humaine et environnementale dans toutes les politiques publiques, en veillant à la cohérence des normes.
- Créer une gouvernance interministérielle Une seule santé** : Rassembler les ministères de la santé, l'agriculture, la transition écologique, la recherche, et l'enseignement, pour assurer la cohérence, le suivi et la transversalité des politiques.
- Prévenir les risques zoonotiques** : A travers l'approche Une seule santé en recherchant constamment un équilibre entre les enjeux économiques, sociaux, de biodiversité et de santé publique.
- Lutter contre le braconnage, le commerce illégal et réduire les interactions non nécessaires et illicites entre humains et faune sauvage** : Préserver les habitats naturels et les espèces sauvages pour limiter les risques sanitaires.
- Développer la biodiversité urbaine** : Reconnaître l'importance de la biodiversité en ville pour la santé et le bien-être humain, tout en gérant les risques liés aux interactions avec la faune sauvage.

12. **Mettre en place un changement transformateur de nos modèles alimentaires et agricoles** : encourager l'agroécologie et l'agriculture biologique pour améliorer les interactions entre les humains, les animaux et les écosystèmes.
13. **Respecter la santé animale** : Considérer la santé animale, son bien-être comme indicateur clé de la santé globale (humaine, végétale, etc.).
14. **Faire de la restauration, de la préservation et de la gestion adaptive de la biodiversité un pilier de la politique sanitaire nationale** : À travers les collectivités et les espaces protégés, via des plans locaux et financements dédiés.
15. **Intégrer la santé dans les Solutions fondées sur la Nature (SfN)** : Faire de la santé un co-bénéfice clé des efforts écologiques pour s'attaquer aux causes des risques sanitaires et renforcer la résilience des systèmes de santé.
16. **Poursuivre la mobilisation des territoires** : Encourager les collectivités territoriales à poursuivre leurs initiatives et à élaborer des stratégies Une seule santé en intégrant ce principe dans tous les secteurs via des outils comme la planification écologique et l'évaluation environnementale.
17. **Impliquer les entreprises** : Intégrer l'approche Une seule santé dans les stratégies des entreprises.
18. **Sensibiliser et former** : Intégrer Une seule santé dans la formation initiale et continue des professionnels de santé, vétérinaires, agronomes, écologues, décideurs publics, territoriaux et professionnels du droit.
19. **Développer des actions éducatives et citoyennes** : Intensifier les actions sur le lien santé-biodiversité dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.
20. **Soutenir la création et le développement de réseaux de compétences et de bonnes pratiques Une seule santé** : À l'échelle locale, nationale, européenne et internationale, mobiliser l'expertise des associations, des ONG, des établissements publics et de recherche scientifique, des ministères et collectivités, des praticiens de la médecine et des experts du secteur privé.

Contact

Comité français de l'IUCN
(Union internationale pour la conservation de la nature)
259-261 rue de Paris
93100 Montreuil
01 47 07 78 58
uicn@uicn.fr